

CABINET COMANDÉ

Société par actions simplifiée au capital de 1 232 000 Euros
Siège social : 1185, Chemin des Campelières – Hermès – 06250 MOUGINS

440 245 819 RCS CANNES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2023**

A 19 heures, au siège social,

Les associés de la société **CABINET COMANDÉ** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur Claude COMANDÉ, titulaire de :150 actions en pleine propriété.

Madame Corinne COMANDÉ née COLOMBANO, titulaire de :155 actions en pleine propriété.

La société HOLDING CAB'COM, titulaire de :395 actions en pleine propriété.

Total des actions des associés présents : 700 actions sur les 700 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude COMANDÉ, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Corinne COMANDÉ née COLOMBANO est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Claude COMANDÉ de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée non limitée :

-La **SARL « HOLDING CAB'COM »**,
SARL au capital de 1000 Euros,
Dont le siège social est à MOUGINS (06250) – 1185 Chemin des Campelières – Hermès.
Immatriculée au RCS de CANNES sous le numéro 892 700 626.
Représentée par son gérant Monsieur Claude COMANDÉ

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général pour une durée non limitée à compter de ce jour:

- **Monsieur Claude COMANDÉ**,
Demeurant à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210) – 274 Boulevard des Termes – Domaine les Jasmins.
Né à CANNES (Alpes Maritimes) le 29 juillet 1969,
De nationalité française.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Claude COMANDÉ disposera des mêmes pouvoirs que le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Claude COMANDÉ

Madame Corinne COMANDÉ née COLOMBANO



La société **HOLDING CAB'COM**
Claude COMANDÉ

